



CAHIER DES CHARGES FONCTION DE MONITEUR DES COURS INTERENTREPRISES

RELATIONS DE TRAVAIL :

| | |
|---|---|
| SUPERIEUR : | le Responsable des cours interentreprises |
| SUPPLEANCE : | du Responsable des cours interentreprises |
| REMPLAÇANT : | - |
| ORGANE DE SURVEILLANCE TECHNIQUE : | Les commissions d'apprentissage des professions enseignées |

MANDAT GENERAL

Diriger et animer les cours interentreprises destinés aux apprentis constructeurs métalliques et constructeurs d'appareils industriels, ainsi qu'aux adultes se formant en cours d'emploi.

DOMAINE D'APPLICATION

Ce cahier des charges s'adresse au moniteur des cours interentreprises, qui travaille en étroite collaboration avec le Responsable des cours interentreprises.

DESCRIPTION DES TACHES

Enseignement :

- Organiser et donner les cours convenus
- Faire respecter, en collaboration avec l'(les) autre(s) moniteur(s), l'ordre et la discipline.
- Etablir le rapport d'activités des apprentis.
- Coordonner avec l'(les) autre(s) moniteur(s) l'appréciation des prestations fournies par les apprentis et la communiquer aux apprentis et aux entreprises formatrices.

- Se tenir au courant de l'évolution des techniques de travail dans le (les) métier(s) qu'il enseigne.
- Se conformer aux directives en matière de formation professionnelle et d'enseignement pratique
- Etre responsable, conjointement avec l'(les) autre(s) moniteur(s), du respect des normes de sécurité en vigueur dans le(les) métier(s).
- Etre appelé à collaborer dans le cadre d'expositions, foires ou autres manifestations promouvant la formation.
- Fonctionner comme expert aux examens de fin d'apprentissage.
- Préparer les matériaux, machines et locaux pour les examens finaux en collaboration avec les chefs experts.

Planification des cours :

- Participer, en collaboration avec le responsable, à la planification des cours et en établir le programme.

Gestion des appareils et du matériel :

- Participer aux commandes de matériel courant en accord avec le responsable de l'atelier
- Réceptionner l'objet de la commande et vérifier son exactitude.
- Refuser directement toute livraison non conforme à la commande.
- Participer à la gestion des appareils et du matériel, à leur entretien et à la tenue de leur inventaire.
- Etre responsable, conjointement avec l'(les) autre(s) moniteur(s), des machines qui lui sont confiées, tant en ce qui concerne leur entretien et leur bon fonctionnement, que de l'application des prescriptions de sécurité régissant leur emploi.
- Se conformer aux directives de fonctionnement et d'entretien émises par les fournisseurs de matériel technique.

L'EMPLOYEUR :

Fribourg, le

Association des cours interentreprises de Metaltec Fribourg

Guillaume Schnetzler
Président

Laura Simonet
Secrétaire patronale

L'EMPLOYE :

xxx, le